



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24
Date de la convocation		
23/04/2026		
Date d'affichage		
23/04/2026		

**Séance du 29 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 29 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

**Présents** : tous les membres

**Absent(s) excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Muriel SALLABERRY

**N°2026-04-29-10/46 Vote des subventions aux associations 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le B.P. 2026 de la Commune,  
Vu les demandes présentées par les associations locales,  
Vu l'avis de la Commission de Finances le 20.04.2026,  
Considérant qu'il est d'intérêt public d'aider financièrement les associations oeuvrant dans les domaines culturels, sportifs, ludiques ou sociaux,  
Vu le tableau ci-joint,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité** (cinq conseillers ne prennent pas part aux votes : J. Duboy, J. Petitjean, M. Sallaberry, A. Bellocq, P. Bechefer) :

- **APPROUVE** le tableau des subventions aux associations pour l'année 2026.

A Labenne, le 30 avril 2026

La Secrétaire de séance

  
Muriel SALLABERRY  


La Maire,

Stéphanie CHESSOUX  


La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 07/05/2026  
Et publication et/ou notification le 07/05/2026